

Mobilité

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE GARDANNE : MODERNE ET ÉCOLOGIQUE

Débutés en 2019, les travaux du Pôle d'échanges de Gardanne (PEM) viennent de s'achever. La Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec l'aide de l'État, sont à l'origine de la création de cet équipement. Un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement du réseau express métropolitain, après les structures déjà récemment créées à la Ciotat, Martigues, Pertuis et les aménagements réalisés à Istres en 2019.

Situé à proximité immédiate du centre-ville de Gardanne, en remplacement d'un parking municipal de 119 places, ce PEM permettra de répondre aux prévisions de fréquentation du TER Aix-Marseille, qui passera à 4 500 montées/descentes par jour avec la modernisation de la ligne MGA2, contre 2000 montées/descentes jusqu'à présent. La gare routière attenante participera au développement des transports en commun et facilitera les liaisons de proximité sur l'ensemble du territoire pour offrir des services adaptés aux besoins de tous les voyageurs.

Le pôle d'échanges multimodal de Gardanne, fait la part belle au développement durable et à la transition énergétique avec un parking couvert de **750 m² de panneaux photovoltaïques**, la création de **56 emplacements sécurisés pour les vélos** et d'une **vingtaine de places pour les véhicules électriques**.

Le pôle d'échanges multimodal de Gardanne comprend la création :

- D'un parking sur trois niveaux, d'une capacité totale de 349 véhicules.
- D'une gare routière et de ses neuf quais.
- D'emplacements sécurisés pour vélos ainsi que de cheminements sécurisés pour les piétons.
- L'aménagement dans la gare SNCF d'un local commercial permettant la gestion du parking et des titres de transports par les services de la Métropole.

Ce projet dont le montant total s'élève à 11,5 millions d'euros, est porté par l'Union européenne à hauteur de 26,43 %, à 20,69 % par l'État, à 20% par le Département des Bouches-du-Rhône, à 20,32 % par la Métropole Aix-Marseille-Provence et à 12,56 % par la Région Sud.

Lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports, les pôles d'échanges permettent de faciliter les liaisons de proximité, tout en offrant des services adaptés aux besoins des voyageurs. Ils s'affirment comme les véritables nœuds de la Métropole Aix-Marseille-Provence où s'articulent la proximité et la grande échelle et donnent accès à l'ensemble des opportunités du territoire.

CONTACT PRESSE :

Yann TAXIL
T : 04 91 99 79 67
presse@ampmetropole.fr